

ACTION N° 18

Intégrer des objectifs Climat/Air/Energie dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement
(Notamment réduction des déplacements, lutte contre l'artificialisation des sols et promotion de la densité foncière)

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Amélioration de la qualité de vie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, atténuation et adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité : l'urbanisme est central pour répondre aux défis sociétaux du XXI^e siècle. Les projets d'urbanisme ont en effet un impact sur :

- La mobilité : réduction des déplacements, incitation aux déplacements alternatifs, etc. ;
- L'énergie : isolation, chauffage, climatisation, éclairage public, etc. ;
- La biodiversité : trame verte, bleue et noire, plantes locales, toitures végétales, etc. ;
- Le paysage : intégration dans le paysage local, utilisation de matériaux régionaux, etc. ;
- La réduction des risques d'inondation : lutte contre l'imperméabilisation des sols, etc. ;
- La qualité de vie : habitats groupés, jardins partagés, confort, etc. ;
- L'économie locale : prestations, sous-traitance, matériaux, etc.

L'intégration des objectifs Climat/air/Energie dans les documents de planification (PLU OAP...) sont ainsi un levier incontestable pour réussir la transition écologique.

Dans cette optique, la présente action se décline selon les quatre points suivants :

- **Mettre en place des Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU) sur les PLU des communes** (retour d'expérience de la commune du Thor)

La mise en œuvre d'une démarche AEU permettra de définir de manière participative la vision et les ambitions environnementales des communes (ou maître d'ouvrage) et de faire émerger les orientations traduites sous forme de recommandations dans le PLU. Les différentes thématiques du développement durable seront traitées : l'eau, les déchets, l'énergie, les transports, le bruit, les paysages, la biodiversité et le climat.

Cette démarche nécessitera le recours à un consultant animateur qualifié AEU. La définition du cahier des charges pour cette démarche pourra s'appuyer sur la trame proposée par l'ADEME

- **Intégrer dans les OAP des principes favorisant l'habitat bioclimatique et les ENR**

Il s'agira ici de traduire des règles bioclimatiques d'implantation bâtie dans le PLU, sous forme d'OAP de qualité urbaine et architecturale par exemple. Cette traduction adaptera aux différentes typologies tissus et zonages des principes bioclimatiques (confort d'été et d'hiver) et de conception, par exemple :

- Permettre de végétaliser
- Maîtriser les vis-à-vis
- Garantir des protections solaires des façades exposées l'été, et un confort d'été (hygrothermique) et d'hiver (ensoleillement et apport passif de chaleur)
- Prise en compte de l'aérialité (les vents) et de la rugosité des formes urbaines et implantations par rapport aux vents violents l'hiver et de fraîcheur l'été
- Etc...

- **Promouvoir l'usage des matériaux biosourcés**

Le recours aux matériaux biosourcés permet de limiter l'impact environnemental des constructions et de réduire notamment les émissions de Gaz à effet de serre (stockage carbone). Au-delà de gains environnementaux, le développement et la structuration des filières biosourcées permettront de générer de nouvelles activités, bénéfiques à l'économie locale. Inciter les habitants et porteurs de projet du territoire à utiliser les matériaux biosourcés dans les documents ou opérations d'urbanisme (PCAET, PLU, ZAC...) représente ainsi un enjeu pour l'environnement, le développement économique des territoires et le bien-être des habitants.

Il s'agira notamment d'utiliser le bois local qui est reconnu par la certification « Bois des Alpes », le pin d'Alep qui a été caractérisé en 2019 et le cèdre qui est une essence en cours de reconnaissance pour ses qualités en systèmes constructifs.

- **Développer des projets d'aménagement certifiés Quartier Durable Méditerranéen** (Envirobat ou Eco-quartier)

Pilote		OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
Communes SCoT		SCoT Communes	
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Usagers/habitants		Bailleurs sociaux, Promoteurs – aménageurs, ALTE, CALMV/CCPSMV, CAUE 84, Communes forestières.	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES		CCPSMV	PAED T14, T22 ; CRTE #3.3, #3.4, #3.5
		CALMV	

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Caroline ALEX		Elu(s) : Florence ANDRZEJEWSKI	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT
REFERENTS CALMV			
Techniciens : Marion JAMES, Sandra DUBET		Elu(s) : Gérard DAUDET	

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Coût d'accompagnement par un prestataire AEU 1 ETP (service urbanisme) Suivi des permis de construire
	Investissement	Coût d'un accompagnement AEU par un prestataire.
	Recette/Financements	Aides de l'ADEME pour la démarche AEU

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du cahier des charges AEU/consultation/Choix d'un prestataire qualifié - Communiquer sur la démarche auprès des parties prenantes (à définir) et mise en œuvre de la démarche AEU - Traduire les principes et règles dans l'OAP et le PLU dans les différents tissus urbains (centres bourgs, pavillonnaire, etc.) - Bilan d'avancement annuel
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Former les services et partenaires dans la compréhension du PLU et de l'OAP - Suivre les règles dans l'instruction des permis de construire - Bilan d'avancement annuel et évaluation de la formation
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et bilan annuel
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et bilan annuel
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et bilan annuel

2027	- Suivi et bilan annuel
-------------	-------------------------

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel Tertiaire	Urbanisme, aménagement

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/RESULTATS
Nombre d'AEU initiées	A renseigner à posteriori
Nombre de PLU intégrant des règles adaptées dans l'OAP et le règlement	A renseigner à posteriori
Nombre services/partenaires formés au volet environnemental des PLU et des OAP associés	A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	<p>Le changement des manières de faire actuelles des promoteurs, des aménageurs, des particuliers, de l'ABF....</p> <p>Dialoguer avec l'ABF afin de faciliter la prise en compte du défi de la transition énergétique et des objectifs du PCAET</p>
--	---

CONSULTATION HABITANTS	
-------------------------------	--